

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF62

présenté par
M. Castellani et M. de Courson

ARTICLE 10

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« trente »

le mot :

« quinze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de réduire la durée du gel des données stockées sur un système informatique de type *cloud*. Deux semaines semblent en effet suffisantes pour permettre aux agents des douanes habilités à cet effet et aux officiers de police judiciaire de copier ces données sans qu'elles ne soient pas altérées ou supprimées.